



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES**

**SERVICES ENVIRONNEMENT RISQUES**

Unité eau, service de police de l'eau  
et des milieux aquatiques

Dossier suivi par : François JEAN

Tél : 05.61.02.15.73

Courriel : francois.jean@ariege.gouv.fr

Foix, le 07 août 2019

La préfète

à

Monsieur le directeur général de l'ARS  
Délégation territoriale de l'Ariège  
BP 30076  
1 bd Alsace Lorraine  
09008 Foix Cedex

**Objet :** Périmètres de protection de la source AEP de Baïchou - Commune de Siguer – SMDEA

L'examen définitif du dossier de mise en conformité des périmètres de protection de la source de Baïchou sur la commune de Siguer et pour le compte du SMDEA n'appelle aucun avis de la part de la DDT.

Pour information, ce dossier relève des articles 641, 642 et 643 du code civil et les prélèvements sont hors zone de répartition des eaux. Ainsi, il n'est pas soumis à instruction au regard de l'article R214-1 du code de l'environnement.

A noter, toutefois, le faible rendement du réseau malgré une nette amélioration en 2017 à 58 %, pour un objectif de 66 % calculé à partir du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. L'impact environnemental des prélèvements sur le milieu est considéré comme négligeable.

Pour la préfète et par délégation  
le directeur départemental des Territoires  
Pour le directeur et par subdélégation  
Le responsable du SPEMA

Jean Paul RIERA

Siège :

10 rue des Salenques  
BP 10102  
09007 FOIX CEDEX  
téléphone : 05 61 02 47 00  
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,  
Connaissance et animation territoriales, Sécurité routière.  
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.  
1 rue Fenouillet

courriel : [ddt@ariege.gouv.fr](mailto:ddt@ariege.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00/11 h 15 - 14 h 00/16 h 00

Site internet : [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

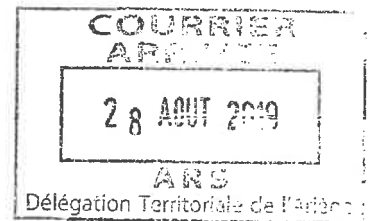
90, rue du Feràira  
CS 97801  
31073 Toulouse Cedex 04  
tél. 05 61 36 37 38 - fax 05 61 36 37 28  
www.eau-adour-garonne.fr

Toulouse, le 21 août 2019

M. le délégué territorial  
A.R.S OCCITANIE  
DELEG DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE  
1 BD ALSACE LORRAINE - BP 30076  
09008 FOIX CEDEX

V/Réf : Votre courrier reçu le 06/08/2019  
N/Réf : TOU/JFR-JFR/2019-92830  
Contact : Jean-François REQUIS  
☎ 05.61.43.26.87 - ✉ jean-francois.requis@eau-adour-garonne.fr

Objet : Commune de Siguer  
Périmètres de protection de la source AEP de Baïchou  
Examen avant enquête



Monsieur le délégué territorial,

Votre service nous a fait parvenir, pour avis définitif, le dossier présenté par le SMDEA relatif à l'instauration des périmètres de protection du captage d'eau potable de Baïchou qui permet l'alimentation du village de Siguer.

Après examen des pièces transmises, je vous informe que nous n'avons pas d'observation complémentaire à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le délégué territorial, l'expression de mes sentiments distingués.

**Patrick FLOUR**  
Directeur de délégation territoriale

Délégations et départements concernés

<b>Atlantique-Dordogne</b> 1 rue du Pré aux Moines 33049 Bordeaux Cedex tél. 05 56 11 13 20 fax 05 56 11 19 20	<b>Adour-Garonne</b> 1 rue du Pré aux Moines 31073 Toulouse Cedex 04 tél. 05 61 36 37 38 fax 05 61 36 37 28	<b>Adour et Garonne</b> 7 passage de France BP 7503 • 64075 Pau Cedex tél. 05 49 11 11 01 fax 05 49 11 11 02	<b>Garonne-Ariège</b> 21 rue Saint-Pierre BP 11407 • 31405 Toulouse Cedex 4 tél. 05 61 43 26 87 fax 05 61 43 26 88
<b>Departements</b> 17, 33, 40, 63, 64, 77, 87	<b>Departements</b> 17, 33, 40, 63, 64, 77, 87	<b>Departements</b> 64, 65, 72, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97	<b>Departements</b> 09, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99



REÇU LE :  
11 SEP. 2019  
PREFECTURE FOIX

Vie Rht  
il y a  
-> expo?  
oui  
m/s

Service émetteur : DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE  
Affaire suivie par : Alain BUGE  
Courriel : alain.buge@ars.sante.fr  
Téléphone : 05/34/09/36/53

Date : 9 septembre 2019

Mme la préfète de l'Ariège  
DCIAT-BAT  
Cellule environnement  
2, rue de la préfecture  
Préfet Claude Erignac  
B.P.40087  
09007 FOIX CEDEX

**OBJET :** Commune de Siguer.

Mise en conformité du captage AEP de Baïchou et de ses périmètres de protection, exploités par le syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

**Ref :** Envoi du SMDEA date du 2 juillet 2019.

**P.J. :** 3 dossiers d'enquête publique.  
avis du SPEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

J'ai l'honneur de vous transmettre les avis favorables du SPEMA et de l'agence de l'eau Adour Garonne concernant le dossier de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Baïchou, situé sur la commune de Siguer.

Ce dossier ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de mes services. J'émet un avis favorable à sa mise à l'enquête publique.

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation  
la Déléguée Départementale de l'Ariège

  
Marie Odile AURIC-GAYOL